

Projet pédagogique

Le projet pédagogique est le fruit du travail et de la réflexion de toute l'équipe pour être le garant d'une action éducative assurant l'adhésion de tous.

1.1 Les enjeux pédagogiques :

Les enfants sont tous différents, ne sont pas sur la même ligne de départ, n'ont pas les mêmes possibilités mais devraient tous atteindre la ligne d'arrivée dans les délais impartis. Il serait utopique de croire qu'ils y parviendront de la même manière. L'école ne doit pas être le lieu où il est commode aux maîtres d'enseigner mais davantage celui où il doit être commode aux élèves d'apprendre.

(Tolstoï)

Nos stratégies pédagogiques :



C'est au cours de concertations et grâce aux compétences et aux richesses de chacun que l'équipe éducative choisit les stratégies pédagogiques indispensables à l'acquisition des apprentissages. Consciente des limites de son action, l'équipe se propose de **favoriser l'aspect de la continuité** dans la vie de son école.

Evaluations externes non certificatives

OBJECTIFS :

Depuis 2006, des évaluations externes non certificatives permettent de mesurer le niveau atteint par les élèves. Leur objectif est surtout **d'améliorer les apprentissages des élèves**. C'est par l'exploitation des résultats au sein des écoles que cet objectif pourra être atteint.

ACTIONS :

Ainsi, au terme de chaque évaluation, un travail d'analyse et d'exploitation des résultats des classes est conduit par l'équipe pédagogique de chaque établissement scolaire, en vue de construire et de mettre en place les stratégies pédagogiques et organisationnelles susceptibles d'améliorer ces résultats.

Pour ce faire, les chefs d'établissement et les enseignants peuvent s'appuyer sur différentes ressources :

- l'inspection et les services d'animation et de conseil pédagogiques des réseaux apportent leur soutien aux établissements scolaires dans l'analyse et l'exploitation des résultats de leur classe ;
- des « Pistes didactiques » destinées aux enseignants sont élaborées en fonction des résultats des élèves de l'échantillon et envoyées dans les écoles ;
- enfin, l'Institut de la Formation en cours de Carrière propose aux enseignants des formations spécifiques sur l'exploitation des résultats de ces évaluations.

Le premier cycle a débuté en 2006-2007 et concerne tous les élèves de 3^e et 5^e années de l'enseignement primaire, les élèves de 2^e année du secondaire ainsi que les élèves de l'enseignement spécialisé désignés par le Conseil de classe.

Les compétences sont évaluées en alternance en mathématiques – Sciences et Eveil – lecture et production d'écrits.

∞ Décret « *Evaluations externes et CEB* » du 02/06/2006

1.2 Les choix pédagogiques :

Bien sûr, il n'est pas possible de tout faire et un choix s'impose. Cependant, n'oublions pas qu'il est important d'adapter chaque choix au niveau des enfants.

OBJECTIFS :

Mettre le plus souvent possible l'enfant en situation de réussite, de réflexion et de raisonnement parce que son équilibre affectif est nécessaire à son épanouissement.

ACTIONS :

- Assurer **une réelle continuité** dans la progression des apprentissages
 - en adoptant des valeurs communes à toute l'école
 - en veillant à une meilleure cohérence des méthodes
 - en élaborant une programmation et une progression cohérentes à l'intérieur d'une même étape.
- Veiller à **une meilleure cohérence dans les pratiques** mises en place tout au long de la scolarité. C'est ainsi que l'enseignant connaît la progression selon laquelle les savoirs ont été présentés dans les années précédentes.
- Opter pour **l'évaluation formative** qui aide l'enseignant à guider chaque élève de telle sorte qu'il puisse exploiter au mieux les potentialités qui sont siennes.

- Pratiquer **la différenciation** en développant des pratiques qui apportent à chacun les conditions d'apprentissage les plus appropriées tout en respectant le rythme des acquisitions. Cela inclut que nous poussions certains élèves à dépasser les matières de base dans la mesure de leurs possibilités, tout en respectant le programme d'étude.
- Proposer le bénéfice **d'une année complémentaire**. S'il s'avère que l'enfant éprouve des difficultés passagères, alors l'équipe pédagogique élaborera un programme adapté à ses besoins. Ces conditions d'apprentissage approprié seront consignées dans un « dossier pédagogique » qui présentera la manière dont les exigences seront établies dans la durée. L'équipe pédagogique, en accord avec les parents, choisira le moment le plus opportun pour y recourir.
- Développer au sein de l'école un **climat relationnel chaleureux**

∞ Décret « *Missions prioritaires de l'enseignement fondamental* » du 24/07/1997

*Nos enjeux peuvent paraître ambitieux
mais nous sommes convaincus que*

**tous les enfants
sont capables de
progresser**

*certains ont seulement besoin de plus de temps
pour y arriver.*